



# Bulletin Officiel

N°6840 Mercredi 12 avril 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

AMEN BANK AGO 3

AMEN BANK AGE 4

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

AMEN BANK AGO 5

AMEN BANK AGE 7

### INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

NEW BODY LINE 8

### DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP VALEURS SERENITE 2028 10

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOMOCER : APPEL A CANDIDATURES AU POSTE D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS 12

WIFAK INTERNATIONAL BANK – WIFAK BANK - AGO 17

WIFAK INTERNATIONAL BANK – WIFAK BANK - AGE 18

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

BTE SUBORDONNE 2023-1 (SANS RECOURS A L'APE) 19

CIL 2023-1 25

TLF 2023-1 30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 35

**ANNEXE I**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

**ANNEXE II**

**ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022**

- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV BNA

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**AMEN BANK**

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Judi 27 Avril 2023 à 16 heures** au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2022.
- 2- Lecture des rapports, Général et Spécial, des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2022.
- 3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la Loi 2016-48 et approbation des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2022.
- 4- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.
- 5- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2022.
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2022.
- 7- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.
- 8- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2023.
- 9- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**AMEN BANK**

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires d'Amen-Bank sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le **Jeudi 27 Avril 2023 à 17 heures** au siège social d'Amen Bank, Avenue Mohamed V Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital social.
- 2- Adaptation des statuts aux modifications décidées.

Conformément aux dispositions de l'Article 33 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires.

Messieurs les actionnaires peuvent se faire représenter au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la Banque, et ce au plus tard le **Lundi 24 Avril 2023**.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège social d'Amen Bank.

---

2023 – AS – 0317

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****AMEN BANK**

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2023.

**Première Résolution**

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2022 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, ...

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, ...

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 36 176 988,000 dinars de réserve spéciale de réinvestissements devenue disponible, aux résultats reportés.

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conformité avec les dispositions de l'article 19 de la Loi de Finances pour l'année 2014, fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires en franchises de retenue à la source par prélèvement sur les résultats reportés provenant des bénéfices des exercices antérieurs à 2014 (capitaux propres au 31 décembre 2013) à la somme de trente et un millions neuf mille deux cent cinquante et un dinars (31 009 251,000 Dinars).

Cette résolution, mise aux voix, ...

**Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022 comme suit :

<b>AFFECTATION DU BENEFICE 2022</b>	
<b>BENEFICE NET DE L'EXERCICE</b>	<b>154 878 965,406</b>
Report à Nouveau	734,725
Réserve spéciale de réinvestissement devenue disponible	36 176 988,000
<b>MONTANT A REPARTIR</b>	<b>191 056 688,131</b>
Réserve Spéciale De Réinvestissement	131 749 050,000
Fonds Social	4 300 000,000

Fonds De Retraite	800 000,000
Dividendes	54 206 607,000
Dont :	
• Dividendes provenant de réserve spéciale antérieure à 2014 à distribuer en franchise de retenue à la source	31 009 251,000
• Dividendes provenant de réserve spéciale postérieure à 2014	23 197 356,000
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>1 031,131</b>

En conséquence, le dividende est fixé à 2,047 Dinars par action, soit un Payout de 35%.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 18 mai 2023.

Cette résolution, mise aux voix, ...

#### Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

Cette résolution, mise aux voix, ...

#### Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2023, à trois cent mille dinars bruts (300.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, ...

#### Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2023, à un montant global de cent trente-sept mille cinq cent dinars bruts (137.500 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, ...

#### Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilité occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, ...

#### Neuvième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, ...

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**AMEN BANK**

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l’approbation de l’Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2023.

**Première résolution**

L’Assemblée Générale Extraordinaire décide de porter le capital social d’Amen Bank de 132.405.000 dinars à 174.600.000 dinars. Cette augmentation de 42.195.000 Dinars sera opérée en deux phases comme suit :

- Première phase : A hauteur de 18.915.000 dinars par incorporation des réserves et l’émission de 3.783.000 actions nouvelles d’une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune. Ces actions seront attribuées gratuitement aux détenteurs des 26.481.000 actions anciennes à concurrence de 1 action nouvelle gratuite pour 7 anciennes et porteront le capital à 151.320.000 dinars.

Cette première phase aura lieu durant l’exercice 2023 avec une date de jouissance commençant à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

- Deuxième phase : A hauteur de 23.280.000 dinars par incorporation des réserves et l’émission de 4.656.000 actions nouvelles d’une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune. Ces actions seront attribuées gratuitement aux détenteurs des 30.264.000 actions anciennes à concurrence de 2 actions nouvelles gratuites pour 13 anciennes et porteront le capital à 174.600.000 dinars.

Cette deuxième phase aura lieu durant l’exercice 2024 avec une date de jouissance commençant à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée ....

**Deuxième résolution**

L’Assemblée Générale Extraordinaire décide de conférer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l’effet de réaliser cette augmentation de capital, d’en fixer les modalités, et d’en constater la réalisation.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée ....

**Troisième résolution**

L’Assemblée Générale Extraordinaire, sous la condition suspensive de la réalisation de l’augmentation de capital décidée soit, dans la première phase, de 132.405.000 dinars à 151.320.000 dinars et dans la deuxième phase, de 151.320.000 dinars à 174.600.000 dinars, autorise le Directoire à modifier l’article 6 des statuts en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée ....

**Quatrième résolution**

L’Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au Président du Directoire ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les démarches et formalités légales relatives au dépôt au greffe, à l’enregistrement, à la publicité et à l’immatriculation au Registre National des Entreprises (RNE), ou remplir toute formalité de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée ....

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****NEW BODY LINE**

**Siège social :** Avenue Ali Belhouane – 5199 Mahdia – Tunisie.

La société NEW Body Line publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 :

Indicateurs	1 <sup>er</sup> Trimestre			Exercice 2022
	2023	2022	Var (%)	
Production Lingerie Basique	69 986	97 759	-28.41%	268 620
Production Lingerie intelligente	43 991	62 863	-30.02%	218 065
<b>Total Production vendue (en unité)</b>	<b>113 977</b>	<b>160 622</b>	<b>-29.04%</b>	<b>486 685</b>
CA Lingerie Basique	1 285 278	1 346 327	-4.53%	3 517 050
CA Lingerie intelligente	460 236	577 331	-20.28%	1 931 389
<b>Chiffre d'affaires (en DT)</b>	<b>1 745 514</b>	<b>1 923 658</b>	<b>-9.26%</b>	<b>5 448 439</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	-	<b>707 258</b>
<b>Endettement LMT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	-	<b>0</b>

(i)- Les chiffres ayant servi pour l'élaboration des indicateurs d'activité trimestriels au 31 mars 2023, sont issus des livres comptables de la société arrêtés **provisoirement** à cette date.

(ii)- Les chiffres de l'exercice 2022 sont audités et définitifs.

**COMMENTAIRES****1. Production :**

Durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, la production en pièces de NEW BODY LINE a diminué de 29.04% avec un volume global de 113 977 pièces produites et vendues contre 160 622 pièces pour la même période en 2022.

En effet, durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, nous avons produit beaucoup d'articles sport avec des temps de production plus importants comparés à des articles de lingerie par exemple.

Ce qui explique la baisse en quantité par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

**2. Chiffre d'affaires :**

Durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, NEW BODY LINE a réalisé un chiffre d'affaires de 1 745 514 DT contre 1 923 658 DT pour la même période en 2022 Soit une diminution de 9,26%.

En effet le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 est considéré comme un trimestre record depuis la création de notre société. Nous essayons de garder le cap malgré la situation difficile en Europe qui subit les terribles effets de la guerre en Ukraine comme l'inflation, la baisse du pouvoir d'achat et les augmentations des prix.

**3. Activité commerciale :**

Durant le 1<sup>er</sup> Trimestre, nous avons travaillé avec 21 clients dont 8 locaux.

Suite aux efforts commerciaux que nous avons entrepris, nous avons concrétisé des commandes avec cinq nouveaux clients.

Notre société doit faire face à une nouvelle gestion commerciale et industrielle d'un nombre plus important de clients et des commandes mais avec des volumes moins importants.

C'est effectivement la tendance du marché à l'international. Nos clients cherchent à diversifier plus leurs offres sans faire trop de stocks. Ils comptent de plus en plus sur la réactivité des fournisseurs.

**4. Investissements :**

La société NBL n'a pas fait un investissement courant le premier trimestre 2023.

**5. Endettement :**

La société NBL maintient toujours son niveau d'endettement à LMT à zéro et dispose d'une trésorerie largement excédentaire générant des produits de placements substantiels.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

**FCP VALEURS SERENITE 2028**

**Fonds Commun de Placement à Capital Garanti de catégorie Mixte**

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 paru au JORT n°59 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application  
AGREMENT DU CMF N° 19-2022 DU 28 JUIN 2022

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP VALEURS SERENITE 2028 aura lieu le 17 avril 2023.

FCP VALEURS SERENITE 2028 présente les caractéristiques suivantes :

<b>DENOMINATION</b>	: FCP VALEURS SERENITE 2028
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP ».
<b>Type</b>	: OPCVM de capitalisation.
<b>Catégorie</b>	: FCP Mixte assurant une garantie du capital à l'échéance, assorti d'une assurance décès et invalidité pour les souscripteurs.
<b>Objet</b>	: la constitution et La gestion d'un portefeuille au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.
<b>Législation applicable</b>	: - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 paru au JORT n°59 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.  - Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des finances du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.
<b>Adresse</b>	: Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène.
<b>Montant initial</b>	: 100 000 dinars divisés en 20 parts de 5 000 dinars chacune.
<b>Références de l'agrément</b>	: Agrément du CMF n° 19-2022 du 28 juin 2022.
<b>Date de constitution</b>	: 24 Février 2023
<b>Durée de vie</b>	: 5 ans à compter de la date de constitution du fonds.
<b>Promoteurs</b>	: Banque INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT
<b>Gestionnaire</b>	: TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène.
<b>Dépositaire</b>	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE 70-72, Avenue Habib Bourguiba BP 520 – 1080 Tunis Cedex.
<b>Distributeurs</b>	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE TUNISIE VALEURS
<b>Périodicité de calcul de la valeur liquidative</b>	: Hebdomadaire.

**Prix de souscription et de rachat :**

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative minorée d'une commission de rachat (droit de sortie) de 5% si le rachat des parts aura lieu avant l'échéance des 5 ans.

**Pour plus d'informations sur FCP VALEURS SERENITE 2028, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public sans frais, auprès de Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse, et de son réseau d'agences ainsi qu'à la BIAT et son réseau d'agences.**

---

2023 – AS – 0321

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »**  
Siege Social : Menzel El Hayet – Zaremdine – Monastir – Tunisie

**Appel à candidature au poste d'Administrateurs Indépendants**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société moderne de céramique « SOMOCER » lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants. La société « SOMOCER » informe ses actionnaires que les candidats admis à concourir au poste d'administrateurs indépendants seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

**I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils. Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires, ses administrateurs, ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel. Le mandat d'Administrateur indépendant est d'une durée de 2 années (2023 et 2024).

**Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du conseil d'administration :**

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales : (i) Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite (ii) Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, (iii) ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce.(vi) Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Les commissaires aux comptes de la société « SOMOCER » ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux comptes.

**Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :**

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 2, 5 et 6 de la décision générale du Conseil du Marché Financier ;

- Être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature:
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du conseil d'administration, ou salarié de la société concernée,
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du conseil d'administration, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur général unique de la société concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du conseil d'administration ou salarié de la société concernée,
  - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société concernée ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, du président du directoire, du directeur général unique ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

**Conditions d'expérience :**

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur industriel.

**II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en Annexe 1,
- Le curriculum vitae du candidat,

- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en Annexe 2,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

### **III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES**

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite au plus tard le 28 avril 2023 à 14h date limite de réception des candidatures.

**Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.**

### **IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES**

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société. Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées. Deux candidats seront retenus. Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire. La société SOMOCER mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus. Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) ....., titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro .....  
demeurant au ....., candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société Moderne de Céramique « SOMOCER », déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

**Signature**

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2023 – AS – 0322

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**WIFAK INTERNATIONAL BANK « WIFAK BANK »**  
Siège Social : Avenue Habib Bourguiba- 4100 Médenine- Tunisie

La Société WIFAK INTERNATIONAL BANK « WIFAK BANK » informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le jeudi 24 Mars 2023 a examiné l'activité de la société relative à l'exercice 2022 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2022.

Les états financiers consolidés font apparaitre un résultat net bénéficiaire au 31/12/2022 de 6 340 059 DT contre un résultat net bénéficiaire de 1 808 344 au 31/12/2021.

Les états financiers individuels font apparaitre un résultat net bénéficiaire au 31/12/2022 de 5 269 776 DT contre un résultat net bénéficiaire de 1 802 339 au 31/12/2021.

En outre, Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le 28 Avril 2023 à 09 h à son Centre d'Affaires sis à la Zone d'Activités Kheireddine, le Lac III, Tunis

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2023 – AS – 0323

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**WIFAK INTERNATIONAL BANK « WIFAK BANK »**  
Siège Social : Avenue Habib Bourguiba- 4100 Médenine- Tunisie

Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2023 a l'honneur de convoquer les actionnaires de WIFAK INTERNATIONAL BANK à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 28 avril 2023 à 10 h au centre d'affaires de la Banque Zone d'activités kheireddine Lac III -Tunis- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**1- Modification corrélative des Statuts.**

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2023 – AS – 0324

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS**



بنك تونس والإمارات  
Banque de Tunisie et des Emirats

*Société Anonyme au capital de 90 000 000 dinars divisé en 4 500 000 actions de nominal 20 dinars entièrement libérées dont  
3 500 000 actions ordinaires et  
1 000 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote*  
**Siège social** : Boulevard Béji Caid Essebsi, Lot AFH, BC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis  
**Identifiant unique** : 0015094B

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**  
**« BTE Subordonné 2023-1 »**  
**DE 20 000 000 DINARS**  
**PRIX D'EMISSION : 100 DINARS**

**1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le 28/04/2021 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars, dans un délai ne dépassant pas la date de l'assemblée qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2023 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration réuni le 21/03/2023 a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BTE Subordonné 2023-1 » sans recours à l'Appel Public à l'Epargne aux conditions suivantes :

<b>Montant</b>	: 20 MDT
<b>Durée</b>	: 5 ans in fine
<b>Taux variable</b>	: TMM + 2,70 % brut l'an sur 5 ans in fine
<b>Taux fixe :</b>	: 10,80% brut l'an sur 5 ans in fine

**2. Renseignements relatifs à l'émission :**

**2.1. Montant de l'emprunt :**

Le montant nominal du présent emprunt est de 20 millions de dinars divisé en 200 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'Emprunt « **BTE Subordonné 2023-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

## 2.2. Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **12/04/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **15/05/2023**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 20 MDT est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 MDT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/05/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/05/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

## 2.3. But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs ;
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## 3. Caractéristiques des titres émis :

### 3.1. Nature, forme et délivrance des titres

**Dénomination de l'emprunt :** « BTE Subordonné 2023-1 »

**Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Nature des titres :** Titres de créance

**La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. Rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations : Code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire subordonné recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées détenues, délivrée par **Tunisie Valeurs**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### 3.2. Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/05/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **15/05/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

### 3.3. Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

### 3.4. Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- **Taux fixe sur 5 ans in fine** : Taux annuel brut de **10,80%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable sur 5 ans in fine** : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) +**2,70%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### 3.5. Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises feront l'objet d'**un seul amortissement in fine**. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/05/2028**.

### 3.6. Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

### 3.7. Paiement :

Le paiement annuel des intérêts seront effectués à terme échu le **15 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/05/2024** et le remboursement total en capital aura lieu le **15/05/2028**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **Tunisie Clearing**.

### 3.8. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,80%** l'an.

### 3.9. Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2023 à titre indicatif, qui est égale à 7,228% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,928%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%**.

### 3.10. Durée totale :

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon une catégorie d'une durée de **5 ans in fine**.

### 3.11. Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **5 ans**.

### 3.12. Duration :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt obligataire subordonné est de **4,116 années**.

### 3.13. Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

### 3.14. Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. Toutefois, **les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés**.

**Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

### 3.15. Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

#### ✓ Rang de créance :

En cas de liquidation de la BTE, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

✓ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**3.16. Garantie**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**3.17. Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « **BTE Subordonné 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**3.18. Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**3.19. Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

**3.20. Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :**

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

**3.21. Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

✓ **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

✓ **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**3.22. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à un taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

---

2023 – AS – 0314

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«CIL 2023-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.**

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

**But de l'émission :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt** : « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

[www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

*Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.*

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

**Marché des titres :**

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0210

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«TLF 2023-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le 26/04/2022 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 19/12/2022 a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de **25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars**, des durées entre 5 à 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et le taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : **10,55% brut l'an sur 5 ans**.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le 27/03/2023 et clôturées sans préavis au plus tard le 27/04/2023. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).** Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/05/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 380 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 136 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/04/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/04/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations « **TLF 2023-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixé comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/04/2028**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/04/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,55%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

En date du **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**. Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun-18-10-2022>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **03/03/2023** la note **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ».

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com).**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

**Marché des titres :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2023-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **09/03/2023** sous le n°**23-1095**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2022** sous le n°**22-007**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistrée auprès du CMF en date du **27/02/2023** sous le n° **22-007/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

La note d'opération, et le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2023 et le 30 avril 2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	111,593	111,611
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	154,277	154,305
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,124	128,144
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	138,878	138,903
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	133,739	133,759
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	135,118	135,144
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	128,335	128,355
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,612	51,619
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,446	37,462
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	127,623	127,663
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,351	112,370
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
12 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,806	19,809
13 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,007	136,023
14 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	133,585	133,606
16 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	-	-
17 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	190,113	190,147
18 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,786	12,788
19 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	107,900	107,920
20 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,037	111,057
21 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,508	15,511
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
22 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,089	2,091
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
23 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,277	69,286
24 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	145,340	145,384
25 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	107,794	107,754
26 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,361	119,377
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
27 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	152,219	152,245
28 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	574,570	574,715
29 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	147,555	147,866
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	188,999	188,697
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,440	102,105
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	142,386	142,462
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	163,491	162,615
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	152,127	152,116
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	23,968	23,958
36 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,647	100,666
37 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,033	1,036
38 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,028	1,028
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
39 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 421,301	2 429,659
40 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	150,220	151,736
41 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	237,610	239,111
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,058	3,078
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,748	2,761
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	59,181	58,619
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,396	1,397
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,250	1,247
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,239	1,241
48 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49 FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,400	14,833
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,229	11,273
52 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,278	14,663
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	88,135	87,671
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
54 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,229	1,223

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	112,030	112,046	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,330	103,344	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,226	110,245	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,445	107,462	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	109,478	109,497	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	112,776	112,794	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	109,039	109,058	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,225	106,245	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	103,931	103,945	
65 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	111,858	111,878	
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,184	109,203	
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,205	107,220	
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	102,504	102,522	
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	106,566	106,605	
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,364	108,372	
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	106,917	106,935	
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,595	104,608	
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	109,898	109,913	
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	105,753	105,769	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	114,863	114,883	
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,186	108,208	
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,307	112,326	
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	100,727	100,753	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,310	112,443	
<b>SICAV MIXTES</b>								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	58,346	58,278	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	108,871	108,636	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,375	17,380	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	307,503	307,709	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 237,966	2 245,977	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,933	72,773	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,257	57,211	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,648	109,653	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,378	10,392	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	15,932	15,897	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,260	17,302	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,063	15,090	
92 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	110,234	110,114	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,962	86,692	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	90,354	90,148	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	-	-	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	92,485	91,890	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	-	-	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	99,444	99,503	
100 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	152,177	152,323	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,073	95,257	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,203	123,957	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	133,996	137,450	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	195,165	198,931	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	182,198	185,436	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	177,532	180,106	
107 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	23,898	24,489	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	154,064	154,700	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 135,441	10 152,770	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	160,206	159,030	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	96,722	96,835	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 922,744	4 926,495	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,476	10,526	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	173,987	174,837	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 297,001	11 341,511	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 286,655	10 373,635	
118 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 033,484	10 051,554	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	129,009	128,812	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	988,039	994,283	

\* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV

### PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **02 mai 2023** et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM-représenté par M. Abderrazak GABSI.

#### BILAN (Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille-titres :</b>	<b>4</b>	<b>170 187 173</b>	<b>190 628 457</b>
- Obligations		128 216 685	116 901 376
- BTA		34 222 975	66 250 189
- Titres OPCVM		7 747 513	7 476 892
<b>Placements monétaires et disponibilités :</b>	<b>5</b>	<b>53 318 545</b>	<b>114 429 822</b>
- Placement monétaires		15 781 548	19 956 668
- Placements à terme		37 405 656	94 112 735
- Disponibilités		131 341	360 419
<b>Créances d'exploitation :</b>	<b>7</b>	<b>238 882</b>	<b>2 368</b>
- Intérêts à recevoir		237 620	2 368
- Autres créances d'exploitation		1 262	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>223 744 600</b>	<b>305 060 647</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	<b>8</b>	472 535	721 351
Autres créditeurs divers	<b>9</b>	204 908	162 931
<b>Total Passif</b>		<b>677 443</b>	<b>884 282</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	<b>10</b>	<b>210 826 015</b>	<b>288 835 872</b>
<b>Sommes distribuables :</b>		<b>12 241 142</b>	<b>15 340 493</b>
- Sommes distribuables de l'exercice	<b>11</b>	12 239 435	15 338 875
• Report à nouveau		1 707	1 618
<b>Actif Net</b>		<b>223 067 157</b>	<b>304 176 365</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>223 744 600</b>	<b>305 060 647</b>

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2022	Exercice clos le 31 Décembre 2021
<b>Revenus du portefeuille-titres :</b>	<b>12</b>	<b>11 217 269</b>	<b>10 200 406</b>
- Revenus des obligations		8 337 041	6 676 374
- Revenus des BTA		2 651 500	3 292 608
- Revenus de titres OPCVM		228 728	231 424
Revenus des placements monétaires	<b>13</b>	1 029 025	3 453 662
Revenus des placements à terme	<b>14</b>	5 482 200	7 140 442
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>17 728 494</b>	<b>20 794 510</b>
Charges de gestion des placements	<b>15</b>	(2 127 023)	(2 677 155)
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>15 601 471</b>	<b>18 117 355</b>
Autres charges d'exploitation	<b>16</b>	(422 394)	(488 238)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>15 179 077</b>	<b>17 629 117</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 939 642)	(2 290 242)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>12 239 435</b>	<b>15 338 875</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 939 642	2 290 242
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-433 925	398 514
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		875 625	52 360
Frais de négociation de titres		(4)	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>15 620 773</b>	<b>18 079 991</b>

**ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre 2022	Exercice clos le 31 Décembre 2021
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		
<b>RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	15 179 077	17 629 117
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(433 925)	398 514
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	875 625	52 360
Frais de négociation de titres	(4)	-
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>		
Distribution de dividendes	(12 051 542)	(13 699 709)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>		
<i>Souscriptions :</i>		
• Capital au nominal	230 085 600	556 942 900
• Régularisation des sommes non distribuables	2 758 333	5 840 079
• Régularisation des sommes distribuables	9 890 759	24 096 216
<i>Rachats :</i>		
• Capital au nominal	(307 593 400)	(545 630 900)
• Régularisation des sommes non distribuables	(3 702 086)	(5 772 933)
• Régularisation des sommes distribuables	(16 117 645)	(27 162 957)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(81 109 208)</b>	<b>12 692 687</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	304 176 365	291 483 678
En fin de l'exercice	223 067 157	304 176 365
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	2 856 385	2 743 265
En fin de l'exercice	2 081 307	2 856 385
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
En début de l'exercice	106,489	106,254
En fin de l'exercice	107,176	106,489
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ</b>	<b>5,69%</b>	<b>5,19%</b>

## **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022**

### **NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole (BNA) et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 17 décembre 1996.

La Société POS a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la Société POS est assurée par l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

La BNA a été désignée dépositaire des titres et fonds de Placement Obligataire SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la Société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995, dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### **NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

### **NOTE N°3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les éléments inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

- **Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'État (BTA, BTZc, etc.) et de titres d'OPCVM.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenue à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'État, ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenue à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

- **Évaluation, en date d'arrêté, des placements :**

- **Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la Société POS arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2022, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres de la Société POS ne comporte pas, au 31 décembre 2022, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- **Évaluation, en date d'arrêté, des autres placements**

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

- **Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

### 4.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 170 187 173 DT au 31 décembre 2022, contre 190 628 457 DT au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2022	% actif net	% actif
<b>I- Obligations de sociétés :</b>		<b>68 933 405</b>		<b>(86 398)</b>	<b>2 796 580</b>		<b>- 71 643 587</b>	<b>32,12%</b>	<b>32,02%</b>
TN0003400322	AB 2008/15A	10 000	66 620	-	2 136	-	68 756	0,03%	0,03%
TN0003400330	AB 2008/20A	30 000	900 000	-	31 080	-	931 080	0,42%	0,42%
TN0003400355	AB 2009/15A	60 000	797 400	-	12 288	-	809 688	0,36%	0,36%
TN0003400405	AB 2010	30 000	598 877	-	12 192	-	611 069	0,27%	0,27%
TN0003400660	AB SUB 9.2% CAT B 2020-03	70 000	5 600 000	-	364 728	-	5 964 728	2,67%	2,67%
TN0003400686	AB SUB TMM+2.7% CAT A 2021-01	20 000	2 000 000	-	101 360	-	2 101 360	0,94%	0,94%
TN0003400694	AB SUB TMM+2.8% CAT B 2021-01	10 000	900 000	-	46 096	-	946 096	0,42%	0,42%
TN0003400538	AMEN BANK 2016-1 7ANS	10 000	200 000	-	1 344	-	201 344	0,09%	0,09%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	2 000 000	-	84 280	-	2 084 280	0,93%	0,93%
TN0004700654	ATL 2015-2	20 000	400 000	-	21 056	-	421 056	0,19%	0,19%
TN0004700670	ATL 2016-1	10 000	200 000	-	6 384	-	206 384	0,09%	0,09%
TN0004700746	ATL 2017- 2 7A 7.95% CAT C	30 000	1 800 000	-	95 664	-	1 895 664	0,85%	0,85%
TN0004700712	ATL 2017 SUB 7A 7.9%	20 000	800 000	-	10 672	-	810 672	0,36%	0,36%
TN0004700704	ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	2 000 000	-	99 840	-	2 099 840	0,94%	0,94%
TN0004700753	ATL 2018-1 5A 8.3%	30 000	600 000	-	18 336	-	618 336	0,28%	0,28%
TN0004700811	ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	2 400 000	-	41 728	-	2 441 728	1,09%	1,09%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 5A 9.6%	15 000	1 500 000	-	111 408	-	1 611 408	0,72%	0,72%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 7ANS 10.30 %	20 000	2 000 000	-	34 320	-	2 034 320	0,91%	0,91%
TN0006610554	ATT LEAS 2020-1 SUB CA 10,25%	25 000	1 500 000	-	11 800	-	1 511 800	0,68%	0,68%
TN0001900836	BH 2009	25 895	396 194	-	62	-	396 256	0,18%	0,18%
TN0PID0RGAE6	BH SUB2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	30 000	3 000 000	-	44 280	-	3 044 280	1,36%	1,36%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB CAT D 9.2% 2022-1	30 000	3 000 000	-	128 256	-	3 128 256	1,40%	1,40%
TNG0JL1IIN67	BIAT SUB CAT D TMM+3% 2022-1	30 000	3 000 000	-	135 216	-	3 135 216	1,41%	1,40%
TN0003100674	BNA SUB 2009	50 000	664 500	-	21 160	-	685 660	0,31%	0,31%
TN0003100765	BNA SUB 2018 CAT A TMM+2%	20 000	440 000	(32 036)	10 976	-	418 940	0,19%	0,19%
TN0003100773	BNA SUB 2018-1 CAT B 8.5%	100 000	6 000 000	-	160 960	-	6 160 960	2,76%	2,75%
TN0001300607	BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	400 000	-	5 440	-	405 440	0,18%	0,18%
TN0001300623	BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	1 250 000	-	55 820	-	1 305 820	0,59%	0,58%

TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	15 000	1 600 503	(37 965)	134 592	-	1 697 130	0,76%	0,76%
TN0004620134	BTK 2009	10 703	213 657	-	10 849	-	224 506	0,10%	0,10%
TN0007310295	HL 2015-2 CAT B 7 ANS	20 400	408 000	-	19 584	-	427 584	0,19%	0,19%
TN0007310337	HL 2016-2 CAT B 7 ANS	15 000	300 000	-	1 752	-	301 752	0,14%	0,13%
TN0007310360	HL 2017-1 CAT B 7.85%	20 000	800 000	-	44 736	-	844 736	0,38%	0,38%
TN0007310410	HL 2017-2 CAT B 7.85%	20 000	800 000	-	24 080	-	824 080	0,37%	0,37%
TN0007310444	HL 2017-3 CAT B 8.25%	20 000	1 200 000	-	73 776	-	1 273 776	0,57%	0,57%
TN0007310451	HL 2018-1	10 000	200 000	-	7 928	-	207 928	0,09%	0,09%
TN0007310543	HL 2020-2 CAT B 5ANS 10.6% MODERN	10 000	600 000	-	6 832	-	606 832	0,27%	0,27%
TN0006720130	LEASING SUB 2018-1	20 000	1 200 000	-	53 376	-	1 253 376	0,56%	0,56%
TNL6Z2LXMEP5	STB SUB 2021 CAT D 9.35%	50 000	5 000 000	-	343 280	-	5 343 280	2,40%	2,39%
TN0002600997	STB 2008-16A/1	12 500	156 250	-	6 490	-	162 740	0,07%	0,07%
TN0002601003	STB 2008-20A/1	40 000	1 200 000	-	51 328	-	1 251 328	0,56%	0,56%
TN0002601011	STB 2008-25A/1	70 000	3 080 000	-	135 688	-	3 215 688	1,44%	1,44%
TN0002601045	STB 2010/1 5.3%	75 000	1 497 000	-	49 380	-	1 546 380	0,69%	0,69%
TN0002101939	TL 2016 SUB CAT B 7ANS	18 700	748 000	-	39 375	-	787 375	0,35%	0,35%
TN0002101962	TL 2017-1 CAT B 7.8%	10 000	400 000	-	14 224	-	414 224	0,19%	0,19%
TN0002102101	TLF 2019-1 11.4% 5 ANS CAT A	6 000	266 404	(16 397)	11 213	-	261 220	0,12%	0,12%
TN0003900248	UIB 2009 CAT C	100 000	3 500 000	-	75 360	-	3 575 360	1,60%	1,60%
TN0003900263	UIB 2011-1	30 000	1 350 000	-	23 856	-	1 373 856	0,62%	0,61%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2022	% actif net	% actif
<b>II- Titres émis par l'État :</b>			<b>86 364 400</b>	<b>1 375 454</b>	<b>3 056 219</b>	-	<b>90 796 073</b>	<b>40,70%</b>	<b>40,58%</b>
• Obligations			<b>54 829 518</b>	<b>3 238</b>	<b>1 740 342</b>	-	<b>56 573 098</b>	<b>25,36%</b>	<b>25,28%</b>
TN0008000838	• Emprunt national 2021 T1 CAT B	100 000	10 000 000	-	354 880	-	10 354 880	4,64%	4,63%
TN0008000895	• Emprunt national 2021 T2 CAT B	170 000	17 000 000	-	419 696	-	17 419 696	7,81%	7,79%
TN0008000903	• Emprunt national 2021 T2 CAT C	400	384 000	604	9 988	-	394 591	0,18%	0,18%
TNSQHXZ8T348	• Emprunt national 2021 T3 CAT B TV	45 000	4 500 000	-	41 040	-	4 541 040	2,04%	2,03%
TNLEGO8CKWX3	• Emprunt national 2022 T1 CAT A TF	46 273	445 518	2 634	25 799	-	473 951	0,21%	0,21%
TN00U20VQYS5	• Emprunt national 2022 T1 CAT B TV	80 000	8 000 000	-	466 176	-	8 466 176	3,80%	3,78%
TNBLRFH96SL4	• Emprunt national 2022 T2 CAT B TF	55 000	5 500 000	-	225 412	-	5 725 412	2,57%	2,56%
TNRGVSC8DE36	• Emprunt national 2022 T3 CAT B TF	90 000	9 000 000	-	197 352	-	9 197 352	4,12%	4,11%
• BTA (*)			<b>31 534 882</b>	<b>1 372 216</b>	<b>1 315 877</b>	-	<b>34 222 975</b>	<b>15,34%</b>	<b>15,30%</b>
TN0008000606	• BTA 6,70% - 04/2028 (12 ans)	34 071	31 534 882	1 372 216	1 315 877	-	34 222 975	15,34%	15,30%
<b>III- Titres des OPCVM :</b>			<b>6 939 014</b>	-	-	<b>808 499</b>	<b>7 747 513</b>	<b>3,47%</b>	<b>3,46%</b>
TNT3NVORPU09	• FCP BNA CAPITALISATION	1 000	164 629	-	-	22 162	186 791	0,08%	0,08%
TNBIC10E13Y6	• FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	10 506	1 000 087	-	-	114 620	1 114 708	0,50%	0,50%
TN9LYNLKMSY6	• SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	534 697	1 886 833	0,85%	0,84%
TN0001800556	• SICAV TRÉSOR	30 424	3 051 527	-	-	121 088	3 172 615	1,42%	1,42%
TNINH18G9MJ0	• FCP PROGRÈS	91 000	1 370 635	-	-	15 932	1 386 567	0,62%	0,62%
<b>Total en DT</b>			<b>162 236 819</b>	<b>1 289 056</b>	<b>5 852 799</b>	<b>808 499</b>	<b>170 187 173</b>	<b>76,29%</b>	<b>76,06%</b>

(\*) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 décembre 2022, à 32 907 098 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement cumulé de la décote (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur comptable (5) + (6)
BTA 6.7 - 04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	1 372 216	32 907 098	1 315 877	34 222 975
<b>Total en DT</b>		<b>34 071 000</b>	<b>(2 536 118)</b>	<b>31 534 882</b>	<b>1 372 216</b>	<b>32 907 098</b>	<b>1 315 877</b>	<b>34 222 975</b>

#### 4.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2022 sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	Titres OPCVM	Total
<b>Prix d'acquisition</b>				
+ En début de période (a)	113 221 880	62 345 968	6 841 564	182 409 412
+ Acquisitions	(*) 36 329 518	-	1 370 635	37 700 153
• Cessions	-	-	(1 273 185)	(1 273 185)
• Remboursements	(25 788 475)	(30 811 086)	-	(56 599 561)
<b>= En fin de période (1)</b>	<b>123 762 923</b>	<b>31 534 882</b>	<b>6 939 014</b>	<b>162 236 819</b>
<b>Différences d'estimation</b>				
+ En début de période (b)	(51 084)	1 947 235	635 328	2 531 479
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins-values potentielles	-	-	(635 328)	(635 328)
+ Plus-values potentielles en fin de période	-	-	808 499	808 499
- Moins-values potentielles en fin de période	-	-	-	-
+ Décotes rapportées à l'actif net	3 238	291 690	-	294 928
• Surcotes rapportées à l'actif net	(35 314)	(12 795)	-	(48 109)
+ Amortissement cumulé des surcotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	418 586	-	418 586
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	(1 272 500)	-	(1 272 500)
<b>= En fin de période (2)</b>	<b>(83 160)</b>	<b>1 372 216</b>	<b>808 499</b>	<b>2 097 555</b>
<b>Créances rattachées d'intérêts</b>				
+ En début de période (c)	3 730 580	1 956 986	-	5 687 566
± Intérêts courus à l'achat	5 048	-	-	5 048
+ Revenus d'intérêts de la période	8 337 041	2 651 500	-	10 988 541
• Détachement de coupons d'intérêts de la période	(7 535 747)	(3 292 609)	-	(10 828 356)
<b>= En fin de période (3)</b>	<b>4 536 922</b>	<b>1 315 877</b>	<b>-</b>	<b>5 852 799</b>
<b>Solde au 31 décembre 2022 [(1) + (2) + (3)]</b>	<b>128 216 685</b>	<b>34 222 975</b>	<b>7 747 513</b>	<b>170 187 173</b>
<b>Solde au 31 décembre 2021 [(a) + (b) + (c)]</b>	<b>116 901 376</b>	<b>66 250 189</b>	<b>7 476 892</b>	<b>190 628 457</b>

(\*) Dont une décote sur acquisition s'élevant à 33 212 DT.

## NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES

### 5.1. PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique totalise 15 781 548 DT au 31 décembre 2022, contre 19 956 668 DT au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2022	% actif net	% actif
<b>I- Certificats de dépôt</b>			<b>15 646 822</b>	<b>134 726</b>	<b>15 781 548</b>	<b>7,07%</b>	<b>7,05%</b>
<i>I.1. Titres à échéance supérieure à un an</i>			-	-	-	-	-
<i>I.2. Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>			<b>15 646 822</b>	<b>134 726</b>	<b>15 781 548</b>	<b>7,07%</b>	<b>7,05%</b>
TNUWXF0S76Z7	• Certificats de dépôt BNA 26/01/23 - 100 J - 10,03%	6	2 934 946	47 794	2 982 740	1,34%	1,33%
TNNDY2697FB1	• Certificats de dépôt BNA 04/03/23 - 100 J - 10,23%	8	3 911 579	32 140	3 943 720	1,77%	1,76%
TNVUD7U88GT4	• Certificats de dépôt BNA 13/03/22 - 100 J - 10,27%	18	8 800 297	54 791	8 855 088	3,97%	3,96%
<i>I.3. Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>			-	-	-	-	-
<b>II- Billets de trésorerie</b>			-	-	-	-	-
<b>Total en DT</b>			<b>15 646 822</b>	<b>134 726</b>	<b>15 781 548</b>	<b>7,07%</b>	<b>7,05%</b>

### 5.2. PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 37 405 656 DT au 31 décembre 2022, contre 94 112 735 DT au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2022	% actif net	% actif
<b>Placements à court terme :</b>						
• BNAPlac. 100J 02-02-23 10,03%	300	300 000	4 419	304 419	0,14%	0,14%
• BNAPlac. 100J 26-02-23 10,23%	20 800	20 800 000	200 542	21 000 542	9,41%	9,39%
• BNAPlac. 100J 27-02-23 10,23%	7 100	7 100 000	66 862	7 166 862	3,21%	3,20%
• BNAPlac. 100J 03-03-23	2 500	2 500 000	21 301	2 521 301	1,13%	1,13%

10,23%						
• BNAPlac. 100J 05-03-23 10,23%	859	859 000	6 934	865 934	0,39%	0,39%
• BNAPlac. 100J 11-03-23 10,27%	4 000	4 000 000	27 011	4 027 011	1,81%	1,80%
• BNAPlac. 100J 12-03-23 10,27%	310	310 000	2 024	312 024	0,14%	0,14%
• BNAPlac. 100J 13-03-23 10,27%	1 200	1 200 000	7 563	1 207 563	0,54%	0,54%
<b>Total en DT</b>		<b>37 069 000</b>	<b>336 656</b>	<b>37 405 656</b>	<b>16,77%</b>	<b>16,72%</b>

### 5.3. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Avoirs en banque	131 461	360 539
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(120)
<b>Sommes à régler :</b>	-	-
• Sommes à régler	-	-
• Autres	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>131 341</b>	<b>360 419</b>

### 5.4. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2022, le ratio susvisé s'élève à 16,78%, il a été calculé comme suit :

	Valeur au 31 décembre 2022	% actif
<b>I- Liquidités :</b>	<b>37 536 997</b>	<b>16,78%</b>
• Placements à terme	37 405 656	16,72%
• Disponibilités	131 341	0,06%
<b>II- Quasi-liquidités :</b>	-	-
• Bons du Trésor à court terme	-	-

• Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	-	-
• Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	-	-
<b>Total Général (A) = (I + II)</b>	<b>37 536 997</b>	
<b>Total Actif (B)</b>	<b>223 744 600</b>	
<b>Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)</b>		<b>16,78%</b>

#### NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES EN PORTEFEUILLE DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la Société POS et figurant parmi les composantes des rubriques « Portefeuille-titres » et « Placements monétaires » totalisent au 31 décembre 2022 une valeur comptable de 185 968 721 DT, soit 83,12% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur	Portefeuille Titres (1)			Placements monétaires (2)	Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ÉTAT	56 573 098	34 222 974	-	-	90 796 073	40,58%
BNA (*)	7 265 560	-	-	15 781 548	23 047 108	10,30%
ATL	12 139 408	-	-	-	12 139 408	5,43%
AMEN BANK	11 634 121	-	-	-	11 634 121	5,20%
STB	11 519 416	-	-	-	11 519 416	5,15%
BIAT	6 263 472	-	-	-	6 263 472	2,80%
UIB	4 949 216	-	-	-	4 949 216	2,21%
HANNIBAL LEASE	4 486 688	-	-	-	4 486 688	2,01%
BH	3 440 536	-	-	-	3 440 536	1,54%
BTE	3 408 390	-	-	-	3 408 390	1,52%
SICAV TRÉSOR	-	-	3 172 615	-	3 172 615	1,42%
ATB	2 084 280	-	-	-	2 084 280	0,93%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	1 886 833	-	1 886 833	0,84%

(\*) Au 31 décembre 2022, les titres émis par la BNA Bank représentent 10,30% du total de l'actif de la Société POS arrêté à la même date, soit 0,30% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Émetteur	Portefeuille Titres (1)			Placements monétaires (2)	Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ATTIJARI LEASING	1 511 800	-	-	-	1 511 800	0,68%
TLF	1 462 819	-	-	-	1 462 819	0,65%
FCP PROGRÈS	-	-	1 386 567	-	1 386 567	0,62%
MODERN LEASING	1 253 376	-	-	-	1 253 376	0,56%
FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	-	-	1 114 708	-	1 114 708	0,50%
BTK	224 506	-	-	-	224 506	0,10%
FCP BNA CAPITALISATION	-	-	186 791	-	186 791	0,08%
<b>Total général en DT</b>	<b>128 216 685</b>	<b>34 222 974</b>	<b>7 747 513</b>	<b>15 781 548</b>	<b>185 968 721</b>	<b>83,12%</b>

#### NOTE 7 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Intérêts à recevoir :</b>	<b>237 620</b>	<b>2 368</b>
• Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	-
• Intérêts courus sur dépôts en banque	237 620	2 368
<b>Autres créances d'exploitation :</b>	<b>1 262</b>	<b>-</b>
• Obligations échues et non encore remboursées	-	-
• Retenues à la source sur obligations à récupérer	1 262	-
<b>Total en DT</b>	<b>238 882</b>	<b>2 368</b>

#### NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Gestionnaire (BNA Capitaux)	363 489	554 885
Dépositaire (BNA)	109 046	166 466
<b>Total en DT</b>	<b>472 535</b>	<b>721 351</b>

**NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dividendes à payer	61 159	51 910
Administrateurs - Jetons de présence	36 000	36 000
Commissaire aux Comptes	37 269	30 111
Conseil du Marché Financier (CMF)	20 476	28 962
Rachats	35 866	7 474
Contribution Sociale de Solidarité	400	200
Autres	13 738	8 274
<b>Total en DT</b>	<b>204 908</b>	<b>162 931</b>

**NOTE 10 : CAPITAL**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Capital début de l'exercice :</b>		
- Montant en nominal	285 638 500	274 326 500
- Nombre de titres	2 856 385	2 743 265
- Nombre d'actionnaires	4 171	4 379
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
- Montant en nominal	230 085 600	556 942 900
- Nombre de titres	2 300 856	5 569 429
<b>Rachats effectués :</b>		
- Montant en nominal	(307 593 400)	(545 630 900)
- Nombre de titres	(3 075 934)	(5 456 309)
<b>Capital fin de l'exercice :</b>		
- Montant en nominal	208 130 700	285 638 500
- Nombre de titres	2 081 307	2 856 385
- Nombre d'actionnaires	3 794	4 171

<b>Sommes non distribuables :</b>	<b>-502 057</b>	<b>518 020</b>
• <b>Résultat non distribuable de l'exercice :</b>	<b>441 696</b>	<b>450 874</b>
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-433 925	398 514
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	875 625	52 360
- Frais de négociation de titres	4	-
• <b>Régularisation des sommes non distribuables :</b>	<b>-943 753</b>	<b>67 146</b>
- Aux émissions	2 758 333	5 840 079
- Aux rachats	(3 702 086)	(5 772 933)
<b>Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs</b>	<b>3 197 372</b>	<b>2 679 352</b>
<b>Total en DT</b>	<b>210 826 015</b>	<b>288 835 872</b>

#### NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 décembre 2021</b>
Résultat d'exploitation	15 179 077	17 629 117
Régularisation lors des souscriptions d'actions	6 262 196	16 409 173
Régularisation lors des rachats d'actions	(9 201 838)	(18 699 415)
<b>Total en DT</b>	<b>12 239 435</b>	<b>15 338 875</b>

#### NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
<b>Revenus des obligations :</b>	<b>8 337 041</b>	<b>6 676 374</b>
• ± Variation des intérêts courus	801 294	541 050
• + Coupons d'intérêts échus	7 535 747	6 135 324
<b>Revenus des BTA :</b>	<b>2 651 500</b>	<b>3 292 608</b>
• ± Variation des intérêts courus	(641 108)	-
• + Coupons d'intérêts échus	3 292 608	3 292 608
<b>Revenus des titres d'OPCVM</b>	<b>228 728</b>	<b>231 424</b>
<b>Total en DT</b>	<b>11 217 269</b>	<b>10 200 406</b>

### NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
<b>Revenus des certificats de dépôt :</b>	<b>1 015 652</b>	<b>3 431 595</b>
• ± Variation des intérêts courus	(145 274)	249 641
• + Coupons d'intérêts échus	1 160 926	3 181 954
<b>Intérêts des comptes de dépôt</b>	<b>13 373</b>	<b>22 067</b>
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>1 029 025</b>	<b>3 453 662</b>

### NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
<b>Revenus des placements en compte BNA :</b>	<b>5 482 200</b>	<b>7 140 442</b>
• ± Variation des intérêts courus	(1 538 080)	1 627 840
• + Coupons d'intérêts échus	7 020 280	5 512 602
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>5 482 200</b>	<b>7 140 442</b>

### NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Rémunération du gestionnaire	1 636 171	2 059 350
Rémunération du dépositaire	490 852	617 805
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>2 127 023</b>	<b>2 677 155</b>

### NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Jetons de présence	36 000	36 000
Redevance CMF	274 987	346 109
Honoraires Commissaire aux Comptes	39 000	30 000
Rémunération Président du CA	6 108	6 108
Rémunération Directeur Général	11 216	10 441
TCL	44 207	51 871
Contribution Sociale de Solidarité	400	200
Diverses charges d'exploitation	10 476	7 509
<b>Total en DT</b>	<b>422 394</b>	<b>488 238</b>

## NOTE 17 : AUTRES INFORMATIONS

### 17.1. Données par action

Données par action	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	8,518	7,280	5,592	7,418	7,851
Charges de gestion des placements	(1,022)	(0,937)	(0,694)	(0,803)	(0,868)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>7,496</b>	<b>6,343</b>	<b>4,898</b>	<b>6,615</b>	<b>6,984</b>
Autres charges d'exploitation	(0,203)	(0,171)	(0,143)	(0,185)	(0,186)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>7,293</b>	<b>6,172</b>	<b>4,756</b>	<b>6,430</b>	<b>6,797</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,412)	(0,802)	0,521	(0,926)	(1,432)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,881</b>	<b>5,370</b>	<b>5,277</b>	<b>5,504</b>	<b>5,366</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0,208)	0,140	0,147	0,219	0,159
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	0,421	0,018	0,075	(0,003)	-
Frais de négociation de titres	(0,000)	-	-	-	-
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,212</b>	<b>0,158</b>	<b>0,222</b>	<b>0,216</b>	<b>0,159</b>
Résultat de l'exercice (1) + (2)	7,505	6,330	4,978	6,646	6,956
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,212</b>	<b>0,158</b>	<b>0,222</b>	<b>0,216</b>	<b>0,159</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,036)	(0,016)	0,004	(0,026)	(0,025)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,176</b>	<b>0,142</b>	<b>0,226</b>	<b>0,190</b>	<b>0,133</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>5,370</b>	<b>5,277</b>	<b>5,504</b>	<b>5,365</b>	<b>4,436</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>107,176</b>	<b>106,489</b>	<b>106,254</b>	<b>106,255</b>	<b>105,926</b>

## 17.2. Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements	2022	2021	2020	2019	2018
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,81%	0,90%	0,75%	0,67%	0,75%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,16%	0,15%	0,15%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,64%	5,15%	5,72%	4,56%	4,65%

## NOTE 18 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### 18.1. Nature des relations avec les parties liées

Les parties liées à la Société POS sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

<b>BNA Capitaux</b>	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 02 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été porté à 0,50% (hors TVA) l'an à partir du 08 juillet 2020.
<b>BNA Bank</b>	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de : <ul style="list-style-type: none"><li>• Conserver les titres et les fonds de la SICAV ;</li><li>• Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;</li><li>• Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.</li></ul> En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### 18.2. Flux de transactions avec les parties liées

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BNA Capitaux	BNA Bank
<b>Opérations impactant les sommes distribuables :</b>		
• Rémunération du gestionnaire	(1 636 171)	-
• Rémunération du dépositaire	-	(490 852)
<b>Opérations impactant les sommes non distribuables</b>	Néant	Néant

### 18.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées

L'en-cours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

<b>Soldes en fin de l'exercice</b>	<b>BNA Capitaux</b>	<b>BNA Bank</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	(363 489)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(109 046)

**NOTE 19 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de Société POS dans sa réunion en date du 21 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 mars 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Placement Obligataire SICAV - POS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 223.744.600 DT et un résultat net de l'exercice de 15.620.773DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Ledit rapport est établi par le Gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013). Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la Direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

#### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

#### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

### ***Autres obligations légales et réglementations***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect ,par la Société, des normes prudentielles prévues notamment par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, et l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que les actifs de la Société représentés en valeurs mobilières en portefeuille totalisent 76,06% de l'actif total au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements en comptes à terme, représentent au 31 décembre 2022 une proportion de 16,78% de l'actif total de la Société.

Nous signalons également que la Société détient dans son portefeuille, au 31décembre 2022, des titres émis par la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) qui représentent 10,30% du total de son actif arrêté à cette date, soit 0,30% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 22 mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM**

**Abderrazak GABSI**

## **RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (antérieures et nouvelles)**

- La gestion de la Société Placement Obligataire SICAV (POS) est confiée à la Société BNA Capitaux ayant la qualité d'administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.

En contrepartie de ses prestations, la Société BNA Capitaux perçoit une commission de gestion de 0,40% de l'actif net quotidien par décision du Conseil d'Administration réuni le 17 décembre 2014, et ce, depuis le 02 février 2015. Ce taux a été porté à 0,50% (hors TVA) l'an à partir du 08 juillet 2020 par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2020.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 1.374.934 DT hors TVA, soit 1.636.171 DT TVA incluse.

- La Banque Nationale Agricole (BNA Bank), ayant la qualité d'administrateur, assure les fonctions de Dépositaire pour la Société POS. Elle est chargée, à ce titre, de :
  - Conserver les titres et les fonds de la Société ;
  - Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
  - Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA Bank reçoit, en sa qualité de Dépositaire, une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au Dépositaire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élève à 412.481 DT hors TVA, soit 490.852 DT TVA incluse.

### **Obligations et engagements de la Société POS envers ses dirigeants**

- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
  - La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2013. Elle se compose d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois ;

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du même organe de gouvernance en date du 12 mai 2005. Elle se compose d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.
- Les obligations et engagements de la Société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (montants exprimés en DT) :

Nature de la rémunération	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Autres membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	6.108	-	11.216	-	-	-
Jetons de présence	3.000	3.000	3.000	3.000	30.000	30.000
<b>Total en DT</b>	<b>9.108</b>	<b>3.000</b>	<b>14.216</b>	<b>3.000</b>	<b>30.000</b>	<b>30.000</b>

En dehors des opérations précitées, nos travaux de commissariat aux comptes n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 22 mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM**

**Abderrazak GABSI**

## ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV

### SICAV BNA

SICAV BNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **02 mai 2023** et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Samir LABIDI.

<b>BILAN</b>			
<b>Au 31 Décembre 2022</b>			
<b>(Montants exprimés en dinars)</b>			
<b>Notes</b>		<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 décembre 2021</b>
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>2 079 789</b>	<b>1 972 811</b>
Actions et droits rattachés		1 980 148	1 873 792
Titres OPCVM		99 641	99 019
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>470 243</b>	<b>326 474</b>
Placements à terme	<b>3.2</b>	419 205	325 317
Disponibilités		51 038	1 157
<b>Débiteurs divers</b>		<b>-</b>	<b>27</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 550 032</b>	<b>2 299 312</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.3</b>	9 199	8 385
Autres créditeurs divers	<b>3.4</b>	38 219	25 779
<b>Total passif</b>		<b>47 418</b>	<b>34 164</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>		<b>2 426 403</b>	<b>2 222 004</b>
<b>Capital en nominal</b>	<b>3.5</b>	<b>2 349 800</b>	<b>2 320 800</b>
Capital début de période		2 320 800	2 320 800
Émission en nominal		55 000	-
Rachat en nominal		(26 000)	-
<b>SOMMES NON DISTRIBUABLES</b>	<b>3.6</b>	<b>76 603</b>	<b>(98 796)</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>		<b>76 211</b>	<b>43 144</b>
Sommes distribuables de la période	<b>3.7</b>	76 189	43 122
Sommes distribuables de l'exercice clos		-	-
Report à nouveau		22	22
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 502 614</b>	<b>2 265 148</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 550 032</b>	<b>2 299 312</b>

<b>ETAT DE RESULTAT</b>			
<b>Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 Au 31 Décembre 2022</b>			
<b>(Montants exprimés en dinars)</b>			
	<b>Notes</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</b>	<b>Du 01/01/2021 au 31/12/2021</b>
<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>4.1</b>	138 352	107 135
- Dividendes des actions		133 358	102 228
- Revenus des titres OPCVM		4 994	4 907
<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>4.2</b>	26 103	21 762
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>164 455</b>	<b>128 897</b>
<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>4.3</b>	(34 427)	(31 878)
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>130 028</b>	<b>97 019</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4.4</b>	(56 131)	(53 897)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>73 897</b>	<b>43 122</b>
<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		2 292	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE</b>		<b>76 189</b>	<b>43 122</b>
<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)</b>		<b>(2 292)</b>	-
<b>VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES</b>		83 799	93 689
<b>PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSIONS DE TITRES</b>		89 043	8 668
<b>FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES</b>		(1 465)	(776)
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE</b>		<b>171 377</b>	<b>101 581</b>
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>		<b>245 274</b>	<b>144 703</b>

<b>SICAV BNA</b>		
<b>ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		
<b>Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 Au 31 décembre 2022</b>		
<b>((Montants exprimés en dinars</b>		
	<b>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</b>	<b>Du 01/01/2021 au 31/12/2021</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>245 274</b>	<b>144 703</b>
Résultat d'exploitation	73 897	43 122
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	83 799	93 689
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	89 043	8 668
Frais de négociation de titres	(1 465)	(776)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>(43 122)</b>	<b>(10 258)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>35 314</b>	<b>-</b>
<b>Souscriptions :</b>	<b>60 047</b>	<b>-</b>
- Capital	55 000	-
- Régularisation des sommes non distribuables	2 947	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice en cours	2 100	-
<b>Rachats :</b>	<b>(24 733)</b>	<b>-</b>
- Capital	(26 000)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	1 075	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice en cours	192	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>237 466</b>	<b>134 445</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	2 265 148	2 130 703
En fin de période	2 502 614	2 265 148
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de période	23 208	23 208
En fin de période	23 498	23 208
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
<b>En début de période</b>	<b>97,602</b>	<b>91,808</b>
<b>En fin de période</b>	<b>106,503</b>	<b>97,602</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>11,02%</b>	<b>6,79%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2022**

**NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Noura - 1001 Tunis.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET  
PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers annuels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net, et
- Les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## 2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

## 3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

#### NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

Désignation	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de L'actif net	% du capital De l'émetteur
<b>Actions cotées :</b>			<b>1 675 156</b>	<b>1 980 139</b>	<b>79,12%</b>	
ARTES	TN0007300015	7 000	51 138	36 365	1,45%	0,02%
ATL	TN0004700100	49 975	138 881	149 825	5,99%	0,20%
ATTIJ BANK	TN0001600154	4 000	136 600	147 892	5,91%	0,01%
BNA	TN0003100609	7 000	79 309	61 474	2,46%	0,02%
CITYCARS	TN0007550015	500	3 635	5 350	0,21%	-
EURO-CYCLE	TN0007570013	5 550	119 959	141 075	5,64%	0,02%
MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	2 109	12 823	13 076	0,52%	0,03%
MAGHREBIA VIE NS	TNMSXIDXJE02	4 218	25 645	25 645	1,02%	0,06%
ONETECHHOLDING(AA)	TN0007530017	14 520	84 555	100 638	4,02%	0,03%
SAH	TN0007610017	18 050	133 502	163 948	6,55%	0,02%
SFBT	TN0001100254	6 250	41 885	84 150	3,36%	0,01%
SIAME	TN0006590012	22 000	78 960	83 688	3,34%	0,16%
SOTIPAPIER(AA)	TN0007630015	25 320	121 789	161 795	6,47%	0,08%
SOTRAPIL	TN0006660013	15 000	204 576	186 150	7,44%	0,39%

SOTUMAG	TN0006580013	40 000	124 000	202 960	8,11%	0,33%
SOTUVER	TN0006560015	6 117	34 580	53 212	2,13%	0,03%
SOTUVER NG J01/01/2023	TNF8FC5GRVG9	1 112	8 379	8 707	0,35%	0,02%
STA	TNNGTFLC2986	9 000	156 028	221 499	8,85%	0,9%
STAR	TN0006060016	311	46 650	51 050	2,04%	0,01%
TPR	TN0007270010	20 000	72 262	81 640	3,26%	0,04%
<b>Titres OPCVM :</b>			<b>101 003</b>	<b>99 641</b>	<b>3,98%</b>	<b>-</b>
Placement obligataire SICAV	TN0003100617	930	101 003	99 641	3,98%	0,033%
<b>Droits :</b>			<b>3</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- ABDA381/27	-	4	1	8	-	-
- TRDA1/15	-	3	2	1	-	-
<b>Total en Dinars</b>			<b>1 776 162</b>	<b>2 079 789</b>	<b>83,10%</b>	

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Titres OPCVM	-
Actions et droits rattachés	229 169
Entrée de titres (conversion de droits ...)	152 384
<b>Total en Dinars</b>	<b>381 553</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Titres OPCVM	-	-	-
Actions et droits rattachés	205 990	295 033	89 043
Sortie de titres (détachement de droits...)	152 384	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>358 374</b>	<b>295 033</b>	<b>89 043</b>

### NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

Désignation	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2022	% de L'actif net
Compte Placement BNA	413 000	6 205	419 205	16,75%
<b>Total en Dinars</b>	<b>413 000</b>	<b>6 205</b>	<b>419 205</b>	<b>16,75%</b>

Placement à terme	Échéance	Prix D'acquisition	Valeur au 31/12/2022
Placement BNA 100JoursTaux 10.23%	17/02/2023	85 000	85 991
Placement BNA 100JoursTaux 10.23%	20/02/2023	64 000	64 703
Placement BNA 100JoursTaux 10.03%	15/01/2023	24 000	24 448
Placement BNA 100JoursTaux 10.03%	23/10/2023	240 000	244 063
<b>Total</b>		<b>413 000</b>	<b>419 205</b>

**NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

Désignation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 899	8 085
Dépositaire (BNA)	300	300
<b>Total en Dinars</b>	<b>9 199</b>	<b>8 385</b>

**NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

Désignation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Jetons de présence	76	75
Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	212	191
Autres (*)	28 971	16 553
<b>Total en Dinars</b>	<b>38 219</b>	<b>25 779</b>

(\*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

**NOTE N°3.5 : CAPITAL**

Désignation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Capital début de période :</b>		
- Montant en nominal	<b>2 320 800</b>	<b>2 320 800</b>
-Nombre de titres	23 208	23 208
-Nombre d'actionnaires	120	120
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
-Montant en nominal	<b>55 000</b>	-
-Nombre de titres	550	-
<b>Rachats effectués :</b>		
-Montant en nominal	<b>(26 000)</b>	-
-Nombre de titres	(260)	-
<b>Capital fin de période :</b>		
-Montant en nominal	<b>2 349 800</b>	<b>2 320 800</b>
-Nombre de titres	23 498	23 208
-Nombre d'actionnaires	120	120

**NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES**

Désignation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>175 399</b>	<b>101 581</b>
<b>Résultat non distribuable de la période :</b>	<b>171 377</b>	<b>101 581</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	83 799	5 689
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	89 043	8 668
Frais de négociation de titres	(1 465)	(776)
<b>Régularisation des sommes non distribuables(Souscription)</b>	<b>2 947</b>	-
<b>Régularisation des sommes non distribuables(Rachat)</b>	<b>1 075</b>	-
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>(98 796)</b>	<b>(200 377)</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>76 603</b>	<b>(98 796)</b>

**NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE**

Désignation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat d'exploitation	73 897	43 122
Régularisation lors des souscriptions d'actions	2 100	-
Régularisation lors des rachats d'actions	192	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>76 189</b>	<b>43 122</b>

**NOTE N°4 RELATIVE A L'ETAT DE RESULTAT****NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

Désignation	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Dividendes des actions	133 358	102 228
Revenus des titres PCVM	4 994	4 907
<b>Total en Dinars</b>	<b>138 352</b>	<b>107 135</b>

**NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Revenus du compte placement à terme BNA	25 903	21 482
Revenus du compte bancaire BNA	200	280
<b>Total en Dinars</b>	<b>26 103</b>	<b>21 762</b>

**NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Désignation	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Rémunération du Gestionnaire	33 237	30 688
Rémunération du Dépositaire	1 190	1 190
<b>Total en Dinars</b>	<b>34 427</b>	<b>31 878</b>

**NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Désignation	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Primes, indemnités et frais AGO	28 000	25 800
Jetons de présence	16 200	16 199
Redevance CMF	2 374	2 192
Honoraires du commissaire aux comptes	9 040	9 040
Autres (TCL et autres frais)	517	666
<b>Total en Dinars</b>	<b>56 131</b>	<b>53 897</b>

**NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS****5-1 Données par action :**

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	6,999	5,554	4,135	5,391	4,872
Charges de gestion des placements	-1,465	-1,374	-1,323	-1,56	-1,558
<b>Revenu net des placements</b>	<b>5,534</b>	<b>4,180</b>	<b>2,812</b>	<b>3,831</b>	<b>3,314</b>
Autres produits		-	-	-	-
Autres charges	-2,389	-2,322	-2,375	-2,205	-1,922
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3,145</b>	<b>1,858</b>	<b>0,437</b>	<b>1,625</b>	<b>1,392</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,098	-	0,005	-0,194	0,029
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,243</b>	<b>1,858</b>	<b>0,442</b>	<b>1,432</b>	<b>1,421</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,098	-	-0,005	0,194	-0,029
Variation des +/--values potentielles sur titres	3,566	4,037	-0,014	-7,75	7,339
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	3,789	0,373	-3,385	1,73	-2,554
Frais de négociation de titres	-0,062	-0,033	-0,209	-0,025	-0,168
<b>+/- value/titre et frais de négociation</b>	<b>7,293</b>	<b>4,377</b>	<b>-3,608</b>	<b>-6,044</b>	<b>4,617</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>10,438</b>	<b>6,235</b>	<b>-3,171</b>	<b>-4,419</b>	<b>6,009</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>7,293</b>	<b>4,377</b>	<b>-3,608</b>	<b>-6,044</b>	<b>4,617</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>0,223</b>	<b>-</b>	<b>0,093</b>	<b>0,662</b>	<b>-0,684</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>7,516</b>	<b>4,377</b>	<b>-3,515</b>	<b>-5,382</b>	<b>3,933</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>-1,858</b>	<b>-0,442</b>	<b>-1,432</b>	<b>-1,42</b>	<b>-1,958</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,503</b>	<b>97,602</b>	<b>91,808</b>	<b>96,313</b>	<b>101,684</b>

**5-2 Ratios de gestion des placements :**

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,450%	1,455%	1,455%	1,448%	1,429%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	2,364%	2,460%	2,614%	2,047%	1,763%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,208%	1,968%	0,487%	1,329%	1,303%

### **5-3 Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**1. *Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SICAV BNA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 2.550.032 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 de 76.189 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

**2. *Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. *Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

#### **5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

#### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

##### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société.

##### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

### **3. *Autres obligations légales et réglementaires***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la Société des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Nous n'avons pas relevé des dépassements quant au respect de ces normes prudentielles.

Tunis, le 16 mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Samir LABIDI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**1. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites**

L'exécution des deux conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Une première convention, conclue avec la BNA Capitaux, en vertu de laquelle cette dernière assure, pour le compte de la SICAV BNA, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 1,4% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2022, le montant de cette rémunération s'élève à 33.237 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque Nationale Agricole (BNA), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV BNA, et ce, en contrepartie d'une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT, portée également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

**2. Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II paragraphe 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 27 février 2007. Son montant s'élève à 2.925 DT au titre de l'exercice 2022.
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2009. Cette rémunération se compose d'une prime annuelle sur le résultat de 4.000 DT et d'une indemnité de 2.220 DT par an, soit un total de 6.220 DT au titre de l'exercice 2022.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux de commissariat aux comptes n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 16 mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes :  
Samir LABIDI**